

Abymes, mardi 18 mai 2021

CGSS : Signature d'une nouvelle convention avec les taxis



La Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe a signé vendredi 14 mai 2021 une convention visée à l'article L. 322-5 du code de la Sécurité sociale avec le syndicat (UNT), représentant les taxis conventionnés avec la Sécurité sociale.

Elle a pour objet de fixer les tarifs de prise en charge des transports prescrits et réalisés par les entreprises de taxi conventionnées, et facturables à l'assurance maladie ainsi que les conditions particulières de dispense d'avance des frais de ces transports aux assurés sociaux. Elle conditionne le remboursement par les organismes locaux de l'assurance maladie obligatoire des frais de transport réalisés par l'entreprise de taxi conventionnée au titre d'une ou plusieurs autorisations de stationnement, pour le ou les véhicules et le ou les conducteurs.

Cette nouvelle convention est conforme à la convention nationale fixant le contrat applicable à chaque entreprise de taxi conventionné.

Elle permet notamment la prise en charge des transports prescrits pour les maladies à mobilité réduite (TPMR) par ces entreprises dans des conditions fixées par la convention nationale.

L'ensemble des entreprises de taxi remplissant les conditions de conventionnement à l'assurance maladie sont maintenant invitées à signer individuellement cette nouvelle convention.

**La CGSS
Guadeloupe,
bouclier de
SOLIDARITÉ régional**

Au service des Guadeloupéens depuis 73 ans, la CGSS est un organisme de droit privé. Elle mène sa mission de service public sur deux fronts : le régime général (salariés et travailleurs indépendants) et le régime agricole (exploitants agricoles et leurs ayants droit). Son périmètre d'intervention englobe les domaines suivants : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, les Risques Professionnels, la protection sociale agricole, le recouvrement. Elle assure, pour les travailleurs et leur famille, un rôle capital de rempart face aux risques sociaux.

Dotée de l'expertise de près d'un millier d'agents, la CGSS fait de la qualité de service son cheval de bataille. L'offre de services en ligne participe à l'optimisation de l'accompagnement de ses publics : assurés, entreprises, institutionnels, professionnels de santé, retraités. Un processus d'adaptation en continu au service de la population. Elle demeure un acteur stratégique et territorial majeur, qui accompagne l'assuré tout au long de sa vie.

Retrouvez la CGSS sur : www.cgss-guadeloupe.fr et 

Pour accéder à la rubrique Presse et retrouvez tous les communiqués et dossiers de presse, cliquez ici : <https://www.cgss-guadeloupe.fr/espace-presse.html>